



Législature 2015-2020

Délibération N° 852

Séance du Conseil municipal du 24 septembre 2019

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE CHF 38'000.00 TTC POUR LA RÉFECTION DES PORTAILS DU CIMETIÈRE DE CONFIGNON

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'approuver un crédit d'investissement brut de CHF 38'000.00 TTC pour la réfection des portails du cimetière de Confignon.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 38'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 7710.150.50400.003 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 7710.150.33004.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

Le Président : Jean Carlo TABOADA

Le Secrétaire : Jean-Claude KORMANN